



Pré requis

- Avoir 18 ans révolus,
- Etre médicalement apte à la conduite de l'engin,
- Maîtriser la langue française (orale et écrite),
- Etre obligatoirement muni des équipements de protection individuelle inhérents à la conduite d'un chariot élévateur.
- L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Durée

1 à 2 C.A.C.E.S® dans les catégories 1-2 : 2 jours (14 heures).



Moyens pédagogiques

- * Salle de formation équipée de tables, de chaises, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéo-projecteur.
- * Matériels et infrastructures spécifiques conformément à la recommandation R.485 de la CNAM.
- * Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Personnes concernées

Toute personne amenée à utiliser un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.

Objectifs

- Etre capable de conduire en sécurité, conformément à la Recommandation R.485 de la CNAM, les chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de la catégorie considérée (au choix ci-dessous),
- Se préparer au test C.A.C.E.S® .

Catégorie 1: Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 485 catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant - **RS 5109.**

Catégorie 2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 485 catégorie 2: Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,50m - **RS 5111**

Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Date d'échéance de l'enregistrement: 02/03/2025.

Parcours pédagogique

1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.
Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. Généralité.

Le rôle et les responsabilités du constructeur/ de l'employeur/ du conducteur.
Le dispositif C.A.C.E.S®
Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés.

3. La technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

4. Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant.

Les catégories de C.A.C.E.S® .

5. Notions élémentaires de physique.

Evaluation de la masse et position de centre de gravité des charges.

6. La stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant.

7. Les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant.

8. L'exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant.

9. Les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Formation pratique

10. La prise de poste et les vérifications.

11. La conduite et les manœuvres
12. La fin de poste - les opérations d'entretien quotidien - la maintenance.

13. Evaluation des connaissances et du savoir-faire

Le test C.A.C.E.S® est élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en

annexe 2 de la recommandation R.485.

Pour que le C.A.C.E.S® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention:

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Le test théorique est identique pour toutes les catégories de C.A.C.E.S® R.485.

Il comprend 100 questions à 1 point.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention:

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.



Catégorie 1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 485 catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant - **RS 5109.**

Catégorie 2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 485 catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2.50m - **RS 5111**

Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Date d'échéance de l'enregistrement: 02/03/2025.

Objectifs et contexte de la certification :

La Cnam a développé le dispositif C.A.C.E.S® en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R. 485 citée dans le titre de ce dossier.

Compétences attestées :

Conduire et utiliser un gerbeur à conducteur accompagnant en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11).

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ..).
2. Connaître la technologie des gerbeurs utilisés, l'alimentation en énergie électrique, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements de préhension ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de gerbeurs, leurs caractéristiques et leurs capacités.

4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).

5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des gerbeurs pendant les maintenutions et les déplacements, et savoir positionner les charges.

6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant (renversement et basculement du gerbeur, risques liés à la charges, heurts ou écrasement, chutes, TMS, risques électriques, ..).

7. Savoir exploiter les gerbeurs à conducteur accompagnant (identification des charges, dispositif de mise à niveau des bras de fourche, positionnement du conducteur, conduite en cas d'incident, instructions du constructeur, interprétation des signalisations port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite, ..).

8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du gerbeur (documentation, état de l'engin, fonctionnement du gerbeur et des organes de sécurité, charge et branchement, adéquation).

10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du gerbeur à conducteur accompagnant, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.

11. Vérifier l'état du gerbeur à conducteur accompagnant (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Modalités d'évaluation :

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R. 485 de la Cnam et organisées en "test C.A.C.E.S®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié C.A.C.E.S®).

Ce texte précise que le test C.A.C.E.S® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.